



**Présents**

ADAM HAJAM Abdallah	Cheffe d'association	Association soudanaise
ANDRIEUX Christelle	Manager Partenariats	CAF 76
BACCARA Maud	Chargée du département partenariats	Métropole Rouen Normandie
BARKAL Faek		AMII
BARRIAUX François-Pierre	Référent logement	Département 76
BOSCHER Gwenaëlle	Chargée de mission	Terra Psy
BRAQUEHAIS Segolene	Responsable de sites	ADOMA
BRESLAVETS Tatiana		
BRICNET Marie-Pierre	Chargée de développement de l'emploi et des territoires	DDETS
CADINOT David	Coordinateur Général	ASPTT
CHARVIEUX Brigitte	Chargée de développement	ASPTT
CHATAIGNER Laurent	Responsable développement	Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray
CLOUTIER Severine	Directrice	MJC d'Elbeuf
CONDOURET Cecile	Cheffe de service SIAO76	SIAO76
CORADELLO Diana	Cellule Administrative et financière Solidarité	Métropole Rouen Normandie
COUSINEAU François-Xavier	Chargé de projet santé	Métropole Rouen Normandie
COUTARD Sandrine	Directrice Régionale	Groupe SOS
CREPIN Sebastien	Référent	DDETS
DEGUILLE Julie	Directrice Adjointe	CCAS d'Elbeuf
DELISLE Mathilde	Cheffe de projet accès aux droits	Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray
DIAKHO Zahra	Responsable Pôles	MJC d'Elbeuf
DIOUF Koura	Cheffe de projet	Liguey/PAM
DUCROS Laurence	AMO	CTAI Métropole
EVREUX Emmanuelle	Chargée de Mission	ARS Normandie
FARZA Samy	Responsable action sociale	Département 76
GARAND Armelle	Déléguée Départementale aux Droits des Femmes	Préfecture
GARD Isabelle	Chargée de projets	Réunion des Musées Métropolitains
HERVIEU Alexandra	Responsable de secteur	Mission Locale
HOUSSIN Wail		AMII
HUK Oleksandr		
HUK Olena		
JADIBA Imad		AMII
JAECKENS Manon	Responsable insertion sociale	ADOMA
JAHA Mohamed	Directeur EVS	Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
JANOVET-BENOIT Romane	Référente Jeunesse	Ville de Rouen
JEAN Romane	Chargée d'accompagnement et insertion	CREPI Normandie
JULIENNE Suzy	Responsable développement social	ADOMA
KERAGHEL Meriam	Coordnatrice	GRDR
KHALIFA Wahida	Coordnatrice de Pôle	MJC d'Elbeuf
KHALIL Lali	Interprète	Femmes Inter Associations
LANCHON Aurélien	Directeur	ANLAJT
LAURENT Melody	Cheffe de service CADA	Carrefour des Solidarités
LE METER Charlotte	Coordnatrice Réseau Santé Précarité	Emergence-s
LECLERCY Jerome	Responsable FLE	Education et Formation
LEMURE Lola	Service Civique	La Youle Compagnie
LEROUX Thomas	Directeur	Carrefour des Solidarités
MADJID Zalifa	Chargée de Mission	GRDR
MARCHIONI Annabelle	Référente migrants	CCAS de Rouen
MARIE-CLAIRE Adèle	Responsable	Femmes Inter Associations
MOROZOV Andreï		
NABILI Parviz		
PAILLEREAU Pierre	Président	Citizens
PERRIN Maryline	Responsable BAI	OFII

PETIT-JEAN Veronique	Référente asile et réfugiés	DDETS
PLANQUOIS Adeline	Coordinatrice pédagogique	Média Formation
RAHABI Mostafa	Interprète	Femmes Inter Associations
RAMADAN SELIM		
RAVANEL Romane	Responsable Normandie	Reconnect
ROYNARD Veronique	Chargée de mission Seine-Maritime	France Travail
SAVREUX Olivier	Responsable Dispositif Savoirs Essentiels	Média Formation
SLIMANI Samy	Médiateur en santé	Médecins du Monde
TACONNET Dorothée	Directrice Pôle intégration	France Terre d'Asile
TAHIR David	AMO	CTAI Métropole
TIE TCHEYE Sebastien		Média Formation
VATIN Marylin	Coordinatrice insertion	CCAS d'Elbeuf
VERBAERE Alexandre	Directeur de la Solidarité	Métropole Rouen Normandie

### Excusés :

Marie-Laure Pelloux - CREPI Normandie, Valérie Bodel – CCAS d'Oissel, Kévin-Emeric Théry – Youle Cie, Uzam Sebinwa – Métropole Rouen Normandie, Joanne Barbosa – CDAD, Caroline Durier – Département 76, Lamia AMII, Mahmoud Bitar – association AMII.

---

## INTRODUCTION

*par Alexandre Verbaere, directeur de la Solidarité – Métropole Rouen Normandie*

Le contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Métropole vit une phase particulière : nous sommes dans la période de préparation et de lancement du nouveau contrat, le précédent s'étant arrêté au 30/06/2024. Il y a une volonté de continuer le contrat de la part de la Métropole et de l'État mais nous ne connaissons pas encore le montant de l'enveloppe qui lui sera attribué.

Le nouveau contrat tient compte, entre autres, du bilan des premières actions.

Il est prévu de soutenir une dizaine d'actions. L'enveloppe n'est pas encore connue mais nous savons qu'il va falloir prioriser les actions. Nous avons démarré avec une approche réduite sur un certain nombre de thématiques car il nous sera impossible de tout traiter. En effet, les besoins sont énormes. A l'échelle du territoire, il y a énormément de choses à faire pour l'accueil et l'intégration des personnes.

Nous pouvons dresser un premier constat du premier CTAI : Les actions ont plutôt touché les personnes BPI. Les autres personnes primo-arrivantes sont « hors radars ». L'un des objectifs de ce prochain contrat est de capter plus de personnes primo-arrivantes et, pour les toucher plus facilement, nous serons amenés à travailler avec les associations de terrain, notamment celles qui regroupent des communautés.

Cette réunion compte avec la présence de plusieurs « bénéficiaires » du précédent contrat qui sont accompagnés d'un traducteur en arabe et d'une traductrice en ukrainien qui pourront leur traduire les présentations et les échanges au fil de l'eau.

Pour rappel, plusieurs documents concernant le CTAI, traduits en plusieurs langues, sont disponibles sur le site [je participe !](#) :

<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/beneficiaires-du-contrat-daccueil-et-dintegration-votre-avis-compte>

---

## LES PRIORITES DU CONTRAT

### 1. LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Les primo-arrivants / BPI<sup>1</sup>

Les personnes primo-arrivantes	Les bénéficiaires de la protection internationale (BPI)
Étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). À leur arrivée en France, les étrangers primo-arrivants sont accueillis par les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) présents sur l'ensemble du territoire pour signer le CIR. Dans ce cadre, les parents étrangers primo-arrivants sont informés des objectifs et de l'implantation territoriale des formations dispensées dans le cadre du dispositif Oepré. Les signataires du CIR sont considérés comme primo-arrivants pendant les cinq premières années de leur installation en France.	Personnes qui ont été reconnues réfugiées, sur le fondement de l'article L. 711-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), protégées subsidiaires, sur le fondement de l'article L. 712-1 du Ceseda et apatrides, sur le fondement de l'article L. 812-1 du Ceseda. Les réfugiés, protégés subsidiaires et apatrides bénéficient de la protection juridique et administrative de l'Ofpra.

Le CTAI concerne les personnes détentrices d'un titre de séjour et n'intègre donc pas les personnes en demande d'asile.

Comment valoriser l'engagement des personnes inscrites dans la démarche participative, notamment dans leur parcours ?

Des attestations signées par le président de la Métropole et par l'élue à la participation seront distribuées aux personnes ayant participé aux ateliers. D'autres formes de valorisation seront recherchées.

La démarche participative va donc se poursuivre et d'autres publics, notamment primo-arrivants, seront recherchés. Un accompagnement individuel sera également mis en place pour les personnes impliquées dans les ateliers.

### 2. LES PRIORITÉS THÉMATIQUES TRANSVERSALES

L'idée de mise en place d'un guichet unique d'information est ambitieuse, elle demandera un travail collectif conséquent. A voir si nous aurons la capacité d'avancer ensemble dans ce sens.

Réflexion à imaginer : comment le droit commun peut inclure ce public-là ?

Les CMS et CCAS accueillent déjà des personnes primo-arrivantes. Le frein principal est linguistique. L'une des actions importantes de ce contrat, serait la mise à disposition d'outils linguistiques destinés aux travailleurs sociaux et aux associations qui accompagnent ce public.

---

<sup>1</sup>Source : <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.education.gouv.fr/media/22598/download&ved=2ahUKEwi55YrSv7WIAxWzBfsDHRqQE00QFnoECBMQAQ&usg=AOvVaw1jlkMY8YF8gbm5kUHHUq2d>

### 3. LES PRIORITÉS THÉMATIQUES : PRATIQUE ET APPROPRIATION DE LA LANGUE

Nous avons l'intuition (et plus que cela, une confirmation), que **les supports culturels, sportifs, sociaux etc, dans la vie quotidienne de ces personnes sont un atout majeur à leur intégration.** Nous avons constaté, à travers les ateliers participatifs, une évolution des participant.e.s dans la maîtrise de la langue française.

Certaines études démontrent que l'appropriation de la langue française par les personnes allophones dépend des opportunités qu'elles ont d'être en contact et en interaction avec les habitants de la société d'accueil. Ces études préconisent de considérer alors le niveau d'appropriation de la langue française comme un indicateur d'intégration, ce qui inverse le principe de l'apprentissage de la langue comme préalable pour s'intégrer.<sup>2</sup> Certaines associations, adoptent cette préconisation en développant des outils et des actions pertinentes<sup>3</sup>.

**Les activités culturelles et sportives favorisent l'immersion dans la société d'accueil et sont donc importantes pour l'intégration,** Elles répondent par ailleurs aux besoins des personnes primo-arrivantes qui, parallèlement à leur demande d'accompagnement vers l'emploi, souhaitent participer à des activités culturelles.

Les ateliers participatifs ont fait remonter des interrogations sur l'efficacité des formations linguistiques lorsqu'elles mélangent les niveaux et standardisent les besoins en apprentissage de la langue. Des personnes primo-arrivantes sont en recherche de formations ciblant différents niveaux, et différents objectifs d'apprentissage ; d'où l'intérêt d'adapter les contenus et les méthodes afin d'améliorer l'apprentissage de la langue en fonction des priorités des apprenants. Par exemple certains sont préoccupés par l'emploi, ne sont jamais allés à l'école et pensent que l'apprentissage de la langue se fera plus facilement en situation de travail.

Pour les jeunes enfants qui intègrent le système scolaire, les familles demandent qu'une formation linguistique leur soit proposée pendant deux ans avant leur intégration dans l'établissement scolaire. Aujourd'hui, faute de place dans les classes dédiées aux élèves allophones (UP2A<sup>4</sup>), les jeunes primo-arrivants intègrent directement les classes de l'établissement scolaire, ce qui peut les mettre en grande difficulté.

La question de soutenir les jeunes publics est bien identifiée et fait partie des enjeux du prochain CTAI. L'approche avec les établissements scolaires n'est pas évidente, d'où l'objectif d'associer les PRE (Programmes de réussite éducative) aux actions du CTAI.

En ce qui concerne les actions et outils existants pour l'apprentissage du français, nous en avons une bonne connaissance, notamment grâce aux plateformes **ALICE et réfugiés.info** (qui nécessitent cependant d'être enrichies).

Des automatismes sont à prendre au niveau de la mise en place de médiations linguistiques lors d'événements publics (par exemple Forum des Associations).

---

<sup>2</sup> Biichlé L. & Dinvaux A. 2020. *Mieux vivre en langues : de la maltraitance à la bienveillance linguistique*, direction Luc Biichlé & Annemarie Dinvaux, l'Harmattan.

BIICHLÉ L., 2008, « La langue et le réseau social », *Ecarts d'identité*, n°112, p. 94-98.

ADAMI H., 2011, « Parcours migratoires et intégration langagière », in Mangiante J.M. (Dir.), 2009, *L'intégration et la formation linguistique des migrants : état des lieux et perspectives*, Artois presses université, p. 37-54.

<sup>3</sup> Exemples d'actions :

[https://www.maisondesrefugies.paris/Elan-Interculturel\\_a35.html](https://www.maisondesrefugies.paris/Elan-Interculturel_a35.html)

[Le dispositif Insertion - DAHLIR](#)

<sup>4</sup> L'UPE2A est un **dispositif d'aide à l'apprentissage du français** par les élèves nouvellement arrivés en France (primo-arrivants) et allophones.

#### 4. LES PRIORITÉS THÉMATIQUES : ACCES AU DROITS ET ACCOMPAGNEMENT

Nous n'avons pas de données liées à la santé mentale spécifiques aux primo-arrivants et BPI. Nous en avons cependant au niveau de la Métropole, tous publics confondus, et le constat est très défavorable.

Il est possible de se rapprocher de [de-Terra Psy](#) pour approfondir le sujet<sup>5</sup>.

#### 5. LES PRIORITÉS THÉMATIQUES : ACCES A L'EMPLOI

Terra Psy alerte sur le fait que beaucoup des patients reçus sont dupés par des employeurs : comme ils n'ont pas une situation administrative régulière, ils n'ont pas de contrat et ne sont pas payés une fois le travail convenu effectué.

#### 6. AGIR

La complémentarité avec **AGIR** est indispensable et demandée, il faut la construire, l'organiser. Le renforcement des liens avec l'OFII également.

<https://www.ofii.fr/agir-un-programme-daccompagnement-individualise-des-refugies-vers-le-logement-et-lemploi-presente-par-lofii/>

**Mise en place du programme à partir du 23/09/2024.** Le programme comprendra 2 prestations : un volet accompagnement au logement et accès aux droits et un volet emploi. Le groupe **SOS Solidarités** a été retenu pour la mise en œuvre du programme. **L'OFII** est l'organisme impulsor.

Ce programme est plutôt destiné au public vulnérable, signataire d'un contrat d'intégration républicaine (CIR), avec des critères de vulnérabilité identifiés. Les critères de vulnérabilité : jeunes de moins de 25 ans, personnes sans hébergement, sans emploi, avec des problèmes de santé, en situation de handicap, des familles nombreuses, etc.

L'accompagnement peut durer au maximum 2 ans.

#### 7. DORA

<https://dora.inclusion.beta.gouv.fr/>

Mise en place de la plateforme DORA par l'État. France Travail recense actuellement ses partenaires pour la mise à jour de la plateforme.

#### ACTIONS/PROJETS A PROPOSER DANS LE CADRE DU NOUVEAU CTAI

Il est souhaitable que les projets proposés soient pluriannuels. Un projet ne doit pas obligatoirement bénéficier d'un co-financement autre que la Métropole. L'AMO intervient dans la co-construction de projets entre les partenaires.

Les propositions peuvent être envoyée directement à l'AMO :

David TAHIR : [davidtahir4@gmail.com](mailto:davidtahir4@gmail.com)

Laurence DUCROS : [laurencepvt@hotmail.com](mailto:laurencepvt@hotmail.com)

---

<sup>5</sup> Alice LECOQUIERRE, *coordinatrice de projets* : [alice.lecoquierre@terrapsy.org](mailto:alice.lecoquierre@terrapsy.org)